



Je pense à MES VOISIN-E-S.

Fiche de discussion sur la présence des animaux

La plupart des offices d'habitation au Québec reconnaissent les bienfaits de la présence des animaux de compagnie pour les personnes seules et les familles et en autorise la présence.

Afin de s'assurer que le droit individuel d'avoir des animaux de compagnie ne nuise pas au droit collectif des voisin-e-s de vivre en paix, chaque office adopte des règles pour éviter les désagréments et assurer une cohabitation harmonieuse.

La directive sur la participation des locataires émise par la Société d'habitation du Québec prévoit que le comité consultatif des résident-e-s (CCR) a le droit, en collaboration avec l'OH, de mettre en place un mécanisme de vote secret pour permettre aux locataires de se prononcer sur la présence d'animaux en HLM et sur la réglementation les concernant.

Faire la promotion des règles de bonne conduite

Même si, dans beaucoup d'immeubles, la cohabitation se passe généralement bien, il est important de sensibiliser périodiquement les nouveaux et les anciens locataires sur le bien-fondé des règles concernant la présence des animaux de compagnie.

Plusieurs associations tiennent, au printemps, des campagnes d'éducation auprès des locataires pour rappeler l'importance de ramasser les crottes de leur chien, de tenir en laisse leur animal, de garder leur chat dans leur logement, de nettoyer les poils dans les buanderies, etc. Certaines distribuent gratuitement des sacs ramasse-crottes pour faire subtilement passer le message de faire attention. D'autres mettent des pancartes indiquant que le jardin communautaire n'est pas une litière.

Questions à se poser

1. La présence des animaux de compagnies crée-t-elle des frictions entre les locataires ?
2. Les locataires sont-ils capables de s'en parler si cela arrive ?
3. Quels moyens peut-on prendre pour rafraîchir la mémoire de ceux ou celles qui ont besoin de se faire rappeler les consignes ?



Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8
 514 521-1485 • 1 800 566-9662
 info@flhmq.com • www.flhmq.com